

Mamoudzou, le 25 OCT. 2019

ARRETE N° 311 VR/DJ/2019

Portant nomination du directeur du
groupement d'intérêt public « Aide aux
Elèves et au Territoire de Mayotte
(GIP AETE)

LE VICE-RECTEUR DE MAYOTTE

DIRECTION JURIDIQUE

Réf. n° 311 /DJ/YMB/19

Affaire suivie par :
Yassimina MOUISSA BE

Téléphone :
02 69 61 92 17
Télécopie :
02 69 61 09 87

Courriel : cellulejuridique@ac-mayotte.fr

Adresse :
BP 76
97 600 MAMOUDZOU

VU la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit, chapitre II, modifiée par la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires ;

VU le décret n°2007-1540 du 26 octobre 2007 relatif à l'intérim des recteurs ;

VU le décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public ;

VU le décret n° 2013-292 du 5 avril 2013 relatif au régime de droit public applicable aux personnels des groupements d'intérêt public ;

VU l'arrêté interministériel du 17 juin 2019 Monsieur Gilles HALBOUT, Professeur des universités de classe exceptionnelle, auprès du Préfet de Mayotte, en qualité de Vice-recteur de Mayotte (groupe I) pour une première période de quatre ans, du 01/07/2019 au 30/06/2023 ;

VU l'arrêté du 18 mai 2018 du ministre de l'éducation nationale, nommant Monsieur Dominique GRATIANETTE, attaché d'administration hors classe, dans l'emploi de secrétaire général du vice-rectorat de Mayotte ;

VU l'arrêté en date du 06 août 2019, du ministre de l'éducation nationale, nommant et détachant Monsieur Philippe LEFEBVRE, Inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional hors classe, dans l'emploi de conseiller de recteur, délégué académique à la formation professionnelle initiale et continue (DAFPIC) de Mayotte ;

VU la convention constitutive du groupement d'intérêt public « Aide aux Elèves et au Territoire de Mayotte (GIP AETE) signée le 18 novembre 2016 et publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de Mayotte, le 23 novembre 2016 ;

ARRETE



Article 1 : Le directeur du GIP AETE est nommé par le Vice-Recteur de Mayotte pour une durée de 3 ans renouvelable.

Il exerce ses fonctions sur la base d'une lettre de mission.

Sa rémunération est assurée par le Vice-rectorat au titre de sa contribution aux charges du GIP, sans contrepartie financière du GIP.

Le directeur assure le fonctionnement du groupement sous l'autorité du conseil d'administration et dans les conditions fixées par celui-ci dans la lettre de mission.

Article 2 : Monsieur Philippe LEFEBVRE, Inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional hors classe, délégué académique à la formation professionnelle initiale et continue (DAFPIC) de Mayotte, est nommé directeur du groupement d'intérêt public « Aide aux Elèves du TerritoirE de Mayotte (GIP AETE) pour une durée de trois ans renouvelable.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Mayotte.

Article 4 : Monsieur le Secrétaire général du Vice-rectorat est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le Vice-recteur de Mayotte

Gilles HALBOUT

